

Le Bleynard

INF'OLT

Bulletin municipal N° 13

Mai - Juin 2008

Sommaire :

- Editorial de Didier Médard
- Article 1 : Le prix de l'eau
- Article 2 : Piscine et dates à retenir pour cet été
- Article 3 : Associations
- Article 4 : Lotissement
- Article 5 : Entretien des terrains sur la commune

EDITORIAL

Chers clients,

Le Crédit Agricole nous a installé voilà plus de cinq ans, un distributeur d'argent. Cela est important pour le village, c'est un service de plus et pas des moindres, à la fois pour nous les gens du pays mais aussi pour les touristes.

Depuis un an le Crédit Agricole souhaite que ces machines trouvent une autonomie financière, en clair qu'elles réalisent un nombre minimum d'opérations. En 2007, cela n'a pas été le cas alors la collectivité a pris en charge ce déficit. Je l'en remercie mais je souhaiterais que ce service trouve son AUTONOMIE !!!

Pour cela il nous manque 300 opérations par mois ce n'est pas grand chose : peut être un retrait de plus par mois pour chacun d'entre nous, ou peut être au lieu de retirer 40 € faisons 2 retraits de 20 €.

Merci d'avance pour ce geste qui aura une incidence sur les deniers de la collectivité mais aussi à terme sur la pérennité de ce service dans notre village.

Didier MEDARD

Il n'y a pas de fumée sans « eau » !

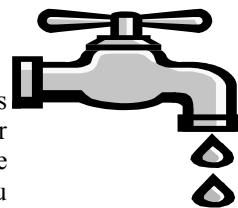
C'est en effet un problème d'eau qui est à l'origine de l'apparition de fumée dans certaines maisons du Bleynard. Le 05 mai dans la journée, dans le cadre de l'étude lancée par la commune sur l'adduction d'eau potable et l'assainissement, le test à la fumée a permis de déceler les endroits où les eaux pluviales étaient rejetées directement dans le réseau d'assainissement. Ceci nous permet de nous poser à nouveau plusieurs questions :

Pourquoi avoir lancé cette étude ? En quoi consiste-t-elle ? Et quelles conséquences sur le prix de l'eau ?

Cette étude a été lancée afin de faire un diagnostic sur les différents captages, sur la consommation moyenne sur le réseau d'eau potable, sur l'état du réseau d'assainissement et de la station d'épuration. Pour être en conformité avec la réglementation, pour palier aux problèmes d'irrégularité d'alimentation des captages, pour envisager l'avenir de façon claire et responsable, il sera indispensable de faire des choix, et des aménagements pour pérenniser l'alimentation en eau. De la même façon, les problèmes récurrents de la station d'épuration dus à des malfaçons, les insuffisances et les faiblesses décelées sur le réseau d'assainissement à l'origine de certaines pollutions, feront également l'objet de travaux. Pour faire les bons choix, il est absolument nécessaire d'avoir les résultats de ces études qui sont une aide précieuse à la décision pour le conseil municipal.

Le financement de ces futurs travaux, nécessitera que nous sollicitons des subventions. Et pour ce type de travaux les partenaires sont de deux ordres. D'une part l'agence Adour-Garonne qui subventionne à 25% des investissements, et le conseil général d'autre part qui subventionne en fonction du prix moyen de l'eau pratiqué par la commune. Comme cela avait été déjà expliqué dans le bulletin n° 6 paru en février 2007, le prix moyen du m³ est passé de 1,18 € en 2006 à 1,59 € en 2007 et à 2 € en 2008 (il s'agit d'un chiffre moyen abonnement compris que vous ne retrouverez pas tel quel sur votre facture), pour comparer Mas d'Orcières 1,31 € et Cubières 1,51 €, sans assainissement.

Cette dernière augmentation indispensable cette année pour des raisons de calendrier, nous permettra d'obtenir la subvention du conseil général à 50 %, je rappelle le calcul : prix de l'eau entre 1 € et 1,49 € = 30 %, entre 1,50 et 1,99 € = 40 %, et à partir de 2 € = 50 %. Nous obtenons de fait une possibilité de subvention de 75 % des investissements, et nous réajustons les prix de l'eau qui étaient relativement bas par rapport à la moyenne des adhérents à l'agence Adour-Garonne qui est de 3,04 € /m³. Ces réajustements douloureux mais nécessaires, permettront à la commune d'appréhender cette part importante de son développement avec plus de sérénité.



COMITE DE REDACTION :

**CAMPION MARTINE
ANTRAYGUE GUYLAINE
FOLCHER BERNARD
MONCADA PATRICE**

DIFFUSÉ EN ACCORD AVEC LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL

Transmettez vos remarques et vos textes à la
Mairie du Bleymard : adressez-les au comité de
rédaction du bulletin municipal

Téléphone : 04-66-48-60-48
Messagerie : mairie.bleymard@orange.fr
bulletin.municipaldubleymard@wanadoo.fr

ASSOCIATIONS

Pour le prochain bulletin municipal, qui sortira
fin août, n'oubliez pas de nous envoyer les
renseignements utiles pour la rentrée scolaire, et
pourquoi pas un petit article.



Travaux lotissement

Les travaux de viabilisation du lotissement de
Combevieille, qui comportera 12 villas sur des
terrains allant de 586 m² à 1210 m², avancent
malgré les intempéries de ces derniers temps et la
résistance de quelques gros blocs de calcaire.
On peut envisager, si tout va bien, que les lots
pourront être délimités et mis à la vente à la fin
du mois de Juin ou début Juillet.

Réouverture de la piscine

Comme l'année passée, la piscine réouvrira ses portes au 15 juin pour
les scolaires. Ce n'est qu'à partir du mardi 1^{er} juillet et jusqu'au
dimanche 31 août qu'elle sera accessible au public de 13 h 30 à 19 h 00.

Le maître nageur cette année sera Mr Alain RAMEL. Nous avons
le plaisir de vous apprendre que des cours de natation seront de nouveau
assurés en fin de matinée. Monsieur Ramel souhaite aussi faire de
l'aquagym en fin de journée. Si vous êtes intéressés vous pourrez
le contacter dès le 15 juin.

Rappelons que l'accès à la piscine est gratuit pour tous et qu'il faut
avoir 10 ans révolus pour y aller sans adulte. Souhaitons aussi que le
soleil soit au rendez-vous de ces 2 mois pour en profiter au maximum !

Les dates de l'été à retenir

19 juin : projection du film de Michel Verdier à la salle des fêtes

« sur les pas de Stevenson, 130 ans après » à 21 h 00

20 juin : fête de l'école ouverte à tous avec repas grillade, expo.,
balade avec des ânes.

22 juin : transhumance. Entre 9h30 et 10h00 : Rencontre à mi-chemin
au Bleymard à l'embranchement de la route vers le mont-Lozère

1^{er} juillet : ouverture de la piscine au public

13 juillet : feu d'artifice et bal populaire

14 juillet : brocante

1^{er} août : foire gourmande

15 et 16 août : fête votive

**Pour tout renseignement sur les différentes
animations organisées dans le secteur, n'hésitez
pas à contacter l'office du tourisme de**

Bagnols les bains au 04-66-47-61-13

Entretien et utilisation des terrains

Une réflexion est portée sur l'image du village, il nous a été rapporté qu'en plusieurs points de la commune, les abords
des routes et certains terrains privés laissaient à désirer au niveau de l'esthétique ou de la sécurité. Je rappelle qu'en ce qui
concerne la sécurité, il est de l'intérêt de chacun de respecter les zones de débroussaillage (plaquette d'information
à la Mairie), de s'assurer que les caniveaux et les grilles d'évacuation des eaux de pluie soient libres de toute obstruction,
et que les voies de passage soient libres pour le passage des secours d'urgence.

En ce qui concerne l'esthétique, la priorité revient naturellement aux abords des principaux axes routiers qui traversent
notre commune, je ne ferai pas une liste de ce qui se trouve au bord des routes et qui ne devrait pas y être. Le fait est que
nous n'y faisons presque plus attention, parce que nous voyons cela tous les jours, mais est-ce le cas d'un voyageur ou d'un
touriste qui traverse pour la première fois cet endroit ? Il faut absolument que chacun fasse un effort pour que notre village
soit accueillant, et agréable pour tous.

Il est bien entendu que bien plus que les terrains privés, cette réflexion porte également sur le respect de la voie publique
(terrains communaux), ces terrains appartiennent à tous et sont inaliénables par une ou plusieurs personnes, sauf par
convention ou autorisation spéciale de la mairie. Les personnes qui sont actuellement dans ce cas seront prochainement
contactées afin de se diriger vers une régularisation de leur situation.